

Arrêté promulguant un acte législatif

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 74, lettre *g*, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition de son président,

arrête :

Article unique L'acte législatif suivant est promulgué :

Décret concernant les demandes de crédits supplémentaires au budget 2018 (suppléments 2018), du 2 octobre 2018.

Neuchâtel, le 17 octobre 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND

(décret publié dans la Feuille officielle N° 42, du 19 octobre 2018)

Teneur du décret :

Décret concernant les demandes de crédits supplémentaires au budget 2018 (suppléments 2018)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 57 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 9 juillet 2018,
décète :

Article premier ¹Des crédits supplémentaires de fonctionnement pour un montant total de 6'522'000 francs sont ouverts en complément du budget 2018.

²Le détail de ces crédits figure dans l'annexe.

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 2 octobre 2018

Au nom du Grand Conseil :

Le président, La secrétaire générale,
F. KONRAD J. PUG

ANNEXE

Supplément 2018

[en Fr.]						
	Crédits suppl. 2018	Compen- sations	Augmentation nette	Comptes 2017	Budget 2018 y.-c. dépassement de crédit déjà accordé	Budget 2018 disponible y.-c. crédit supplémentaire
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(2)+(6)
TOTAL	6'522'000	0	6'522'000			
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE LA SANTÉ	3'600'000	0	3'600'000			
Service de la santé publique	3'600'000	0	3'600'000			
36 Charges de transfert	3'600'000			355'300'830	353'043'590	356'643'590
DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE	1'240'000	0	1'240'000			
Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte	1'240'000	0	1'240'000			
36 Charges de transfert	1'240'000			66'205'012	65'606'100	66'846'100
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE	1'682'000	0	1'682'000			
Service de l'action sociale	1'682'000	0	1'682'000			
36 Charges de transfert	1'682'000			226'343'105	231'568'200	233'250'200